



# Commission Départementale des Arbitres

## Procès-Verbal n°9 en Visioconférence

Réunion du : **Lundi 20 Septembre**

À : **18h30**

Présidence : **BOUREAU Cyril**

Présents : **ALEXANDRE Michel, BENAISSI Nabil, CAUDMONT José, CHARETTE Bruno, COURET Christophe, DE NUNZIO Tom, FAUTRAD Patrick, GONCALVES Florian, GONCALVES Olivier, HOLLECKER Pierre, JOLY Christophe, MOMBOISSE Michel, PEZZOLI Georges**

Excusés : **Jean REDAUD,**

Assiste(nt) à la séance : **Néant**

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



**Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district**

**A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de – 72 heures)**



## CORRESPONDANCES :

### Ligue Méditerranée :

- Demande d'arbitre pour un tournoi de lancement du championnat U18 Futsal Régional.  
Transmis au responsable des désignations

### Arbitres :

- Toutes les correspondances ont été traitées en amont de la réunion et une réponse y a été apportée aux intéressés.

## DECISIONS :

### Maintien d'une sanction

La Commission a décidé, suite à la demande d'un arbitre de maintenir la sanction prise initialement.

## INFORMATIONS :

### Réunion d'informations Désignations:

La Commission souhaite informer les clubs sur le fonctionnement des désignations. Dans ce cadre, et sur demande des clubs, des membres seront dépêchés pour évoquer ces points et répondre aux interrogations éventuelles.

### Détection du Département Technique :

Le Département Technique organise mercredi 22 septembre une nouvelle session de détection pour laquelle la CDA mettra à disposition des arbitres accompagnés par des formateurs.



 Accompagnements :

La Commission met en place à compter du weekend du 25 et 26 septembre les premiers accompagnements.

 Observations :

La Commission lancera les observations des arbitres à compter du weekend 02 et 03 octobre.

### CONTACTS CDA :

La CDA rappelle qu'à partir du **vendredi 17h00**, le seul numéro à contacter en cas de problème lié aux désignations est le 06.07.16.54.54

### QUESTIONS DIVERSES :

 Formation Initiale d'Arbitre Futsal :

La Commission programmera dans les semaines à venir une formation initiale en arbitrage futsal à destination des arbitres ayant répondu aux questionnaires d'inscriptions envoyés cet été.

 Listing Téléphonique Arbitres :

Le listing a été adressé dimanche à l'ensemble des arbitres du District ainsi qu'aux membres de la CDA. Il est rappelé que ce dernier est et doit rester confidentiel.

*Prochaine réunion du 27 Septembre 2021 à 18h30*

Président : Cyril BOUREAU

Secrétaire : Pierre HOLLECKER